



ANIMAUX SAUVAGES EN DÉTRESSE DE LA DÉCOUVERTE À LA LIBERTÉ

Les premiers gestes pour aider la faune sauvage en détresse

Fleegestatioun fir wëll Déieren

n&ë - Centre de soins pour la faune sauvage a.s.b.l.



Le centre de soins pour la faune sauvage à Dudelange a été fondée en **1988** par Jean François sous le nom de „**Fleegestatioun fir wëll Déieren**“, dans le but de soigner les animaux sauvages blessés. Nos activités sont fondées sur **les principes de la conservation de la nature et du bien-être des animaux.**

Nous sommes le seul centre d'accueil et de soins pour animaux sauvages sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et nous sommes agréés par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité ainsi que par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture.

Depuis 2001, le centre de soins se trouve à son emplacement actuel à **Dudelange** (près du parc Le'h). Pendant les premières années, le service a été assuré uniquement par des bénévoles, tous réunis pour aider les animaux sauvages en détresse.

Depuis sa création, le centre de soins pour la faune sauvage n'a cessé de se développer, passant de 83 animaux en 1988 à 3500-3800 ces dernières années.

Nous prenons en charge les animaux sauvages, les animaux saisis et les espèces exotiques.





Réhabilitation de la faune sauvage

Notre activité principale est l'apport de soins professionnels aux animaux sauvages malades, blessés et orphelins pour, après leur réhabilitation, les relâcher dans leur habitat naturel.

Sensibilisation et éducation du public

Plusieurs milliers de personnes entrent chaque année en contact avec notre centre de soins, soit pour ramener un

animal blessé, soit pour obtenir des informations sur les animaux sauvages. Il nous tient à cœur de transmettre nos connaissances sur la faune sauvage et sa protection.

Vous pouvez déposer des animaux sauvages en détresse 365 jours par an, 24 heures sur 24, au centre de soins pour la faune sauvage de Dudelange ou dans l'une de nos stations Drop-off.

NOTRE SITE WEB:
www.centredesoins.lu



HEURES D'OUVERTURE:

Avril à septembre

(Haute saison) :
de 8h à 20h

Octobre à mars

(Basse saison) :
de 8h à 17h

49 rue de la forêt
L- 3471 Dudelange

Tél.: +352 26 51 39 90
E-mail: centredesoins@ne-cds.lu

10 RÈGLES D'OR

Que faire si je trouve un animal sauvage ?

1 Gardez votre calme.

2 Ne vous mettez pas inutilement en danger en sous-estimant le risque de blessure par un animal sauvage ou par la circulation routière.

3 Gardez une distance suffisante et observez d'abord l'animal de loin, puis contactez le centre de soins.

4 Ne touchez l'animal que s'il est vraiment en détresse et a besoin d'aide.

5 Transportez l'animal dans une caisse de transport adaptée.

6 Réduisez le stress de l'animal (environnement calme et sombre, ne pas l'exhiber).

7 Les structures d'accueil pour les animaux sauvages sont les 4 „Wëlldéiren Drop-off“ et le centre de soins pour la faune sauvage.

8 Ne ramenez pas l'animal chez vous pour vous en occuper vous-même.

9 Ne le nourrissez pas et ne lui donnez pas d'eau.

10 N'administrez jamais de médicaments à l'animal.



LES PRINCIPAUX CONTACTS

Tout en un coup d'œil

Centre de soins pour la faune sauvage

Fleegestation fir wëll Déieren
49, rue de la Forêt L-3471 Dudelange

(+352) 26 51 39 90

ANF

Administration de la nature et des forêts

(+352) 24 75 6 - 600

Police

113

Secours & Pompiers

112

Stations Drop-off

Points de dépôt pour les animaux sauvages en détresse, ouvert 24h/24 et 7j/7. Les animaux sont pris en charge par nos bénévoles du „Wëlldéierentaxi“ et amenés au centre de soins à Dudelange.

DUDELANGE

49, rue de la Forêt, L-3471 Dudelange

JUNGLINSTER

1, rue Emile Nilles, L-6131 Junglinster

NIEDERFEULEN

25, rue de la Wark, L-9175 Feulen

CLERVAUX

20, route d'Eselborn, L-9706 Clervaux



ACCIDENT DE LA ROUTE AVEC UN ANIMAL SAUVAGE

Que faire ?

A NOTER EN GÉNÉRAL :

- Conduisez prudemment et à vitesse réduite le long des lisières de forêt.
- Une attention particulière pendant le changement d'heure et au printemps pendant la période de reproduction et de mise bas.
- Les accidents avec le gibier peuvent se produire à toute heure du jour et de la nuit, mais plus particulièrement au crépuscule, de nuit et par temps de brouillard.
- Garder un œil sur les deux côtés de la route, les animaux sauvages peuvent apparaître soudainement.



- Faites attention aux retardataires. Un animal sauvage arrive rarement seul.
- En cas d'apparition d'un animal, freiner fortement et éviter les manœuvres d'évitement.
- Garder son calme.
- Sécurité personnelle avant tout (gilet de sécurité, utiliser les feux de détresse, ne pas s'approcher de l'animal).
- Sécuriser le lieu de l'accident au moyen d'un triangle de signalisation. Appeler le 113 si nécessaire.
- Appeler le 112 en cas de dommages corporels.
- En cas de blessure de l'animal, appeler le garde forestier.





SÉCURITÉ PERSONNELLE
Sécurisez le lieu de l'accident



ÉTAT DE L'ANIMAL ?



L'ANIMAL EST MORT
Déplacez l'animal sur le bord de la route sans vous mettre en danger.

**L'ANIMAL EST BLESSÉ
OU L'ANIMAL BLESSÉ S'EST
ENFUI**

**ANNONCEZ L'ACCIDENT (113)
ET APPELEZ LE GARDE FORESTIER
(ANF)**



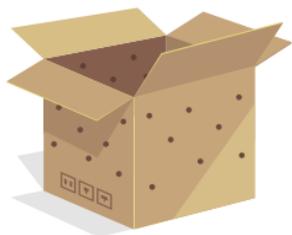
OISEAU TROUVÉ

Que faire ?

A NOTER EN GÉNÉRAL :

- Protégez-vous du bec et des griffes à l'aide d'une serviette ou d'un objet similaire.
- Ne pas donner d'eau ni de nourriture, alimentation différente selon les espèces.
- Transportez l'oiseau dans une caisse fermée et sombre avec des trous d'aération.
- Toujours transporter l'oisillon dans une boîte contenant une bouillote. Attention aux brûlures.
- Ne pas essayer d'élever ou de soigner des animaux à la maison.





Boîte de transport foncée en carton avec des trous d'aération.

L'OISEAU EST-IL BLESSÉ?

(Ne bouge pas, saigne, faible, amené par le chien/chat, laisse pendre l'aile)

NON

Le plumage de l'oiseau est-il entièrement formé?

NON

C'est un **oisillon** et il doit retourner au nid.
Le nid est-il accessible?
Ou construire un nid artificiel.

NON

Amenez-le au centre de soins

OUI

OUI

Il s'agit d'un **jeune**. L'oiseau est-il en danger immédiat? (circulation, animaux domestiques...)

NON

Laissez l'oiseau sur place, c'est un stade de développement normal dans la vie d'un jeune. Il prend son envol très bientôt, ses parents veillez à distance.

OUI

Remettez l'oiseau dans le nid et assurez-vous que l'oiseau est chaud au toucher. Surveiller à distance.

OUI

Placez l'oiseau dans un endroit protégé à proximité immédiate (haie, branche, mur...). Les parents continueront à le nourrir jusqu'à ce qu'il prenne son envol.

Si vous n'êtes pas sûr, appelez le centre de soins : (+352) 26 51 39 90



Oisillon sans plumage

MAMMIFÈRE TROUVÉ

Que faire ?

A NOTER EN GÉNÉRAL :

- Ne touchez un jeune animal que si vous êtes sûr à 100% qu'il a besoin d'aide.
- Protégez-vous des morsures, des griffures et des agents pathogènes en portant des gants épais ou quelque chose de similaire.
- Transportez toujours un animal sauvage dans une caisse de transport appropriée.
- Ne ramenez pas l'animal sauvage chez vous pour vous en occuper vous-même.
- Ne nourrissez pas l'animal sauvage (ne donnez pas non plus de lait aux jeunes animaux).



En général, les mères laissent leurs petits en grande partie sans surveillance et ne reviennent que brièvement pour les nourrir. Ne partez donc pas automatiquement du principe que les bébés que vous trouvez sont orphelins, simplement parce qu'il n'y a aucun signe des parents.

Ne touchez pas le bébé tant que vous n'êtes pas certain qu'il est orphelin !

Un bébé orphelin qui a besoin d'aide :

- Un bébé qui ne bouge plus du tout.
- Un bébé qui est tout froid.
- Un bébé couché à côté de sa mère décédée.
- Un bébé blessé.
- Observer le bébé à distance, le revoir après 2 à 3 heures pour savoir si les parents sont venus le chercher ou non.

REPTILE OU AMPHIBIEN TROUVÉ

Que faire ?

A NOTER EN GÉNÉRAL :

- Laissez sur place les animaux qui ne sont pas visiblement blessés et en danger immédiat.
- Protégez-vous des morsures, des griffures et des agents pathogènes en portant des gants ou quelque chose de similaire.
- Si l'animal est blessé, transportez-le dans une boîte de transport sombre avec un chiffon humide et des trous d'aération.
- Ne donnez rien à boire ou à manger.
- Nos reptiles et amphibiens indigènes n'ont pas de poison mortel pour l'homme.

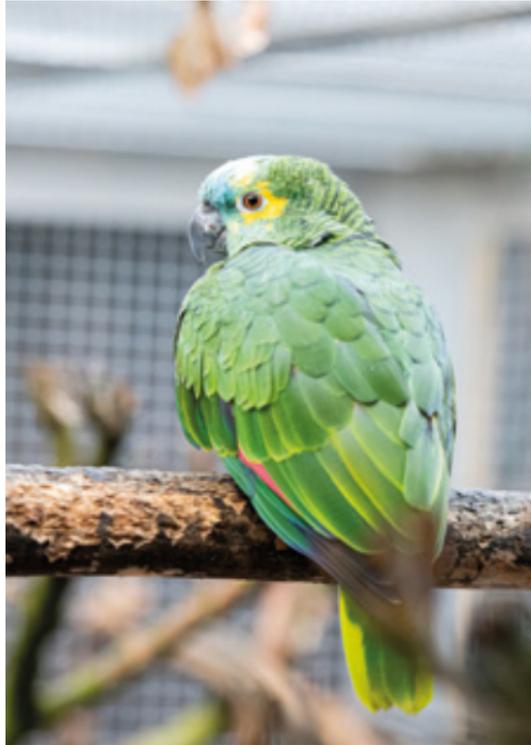


ANIMAL EXOTIQUE

Que faire ?

A NOTER EN GÉNÉRAL :

- De plus en plus d'animaux exotiques sont détenus par des particuliers.
- Ils n'ont aucune chance de survie dans la nature.
- Essayez de sécuriser l'animal.
- Protégez-vous des morsures, des griffures et des agents pathogènes en portant des gants épais ou quelque chose de similaire.
- Ne touchez pas les serpents si vous ne pouvez pas exclure qu'il s'agit d'une espèce indigène venimeuse.



PRENEZ LA RESPONSABILITÉ DE VOTRE ANIMAL.

Avant d'acquérir l'animal, renseignez-vous sur ses besoins, son espérance de vie et le cadre légal et réfléchissez bien si vous voulez et pouvez assumer cette responsabilité.

COMMENT POUVEZ VOUS NOUS SOUTENIR ?

Soutenir en tant que bénévole



Notre centre de soins pour animaux sauvages est une organisation à but non lucratif. Nous dépendons des dons et du soutien de la communauté pour assurer la pérennité du centre de soins/de notre travail.

Vous avez envie de rejoindre notre équipe de bénévoles et de consacrer votre temps à la cause animale ?

Nous avons constamment besoin d'aide pour les soins aux animaux, le „Wëlldéierentaxi“ et/ou nos activités pédagogiques.

CONDITIONS PRÉALABLES

- Avoir au moins 18 ans.
- Être vacciné contre le tétanos.
- Avoir le temps et l'envie d'apprendre.
- Être capable de travailler en équipe, être motivé et fiable.
- Pouvoir travailler de manière autonome.
- Ne pas avoir peur des animaux sauvages et de se salir les mains.
- Être conscient que l'animal sauvage doit rester indépendant de l'homme pour pouvoir être relâché dans son habitat naturel.
- Être préparé à être confronté à la souffrance, à la maladie et parfois à la mort d'un animal.
- Aucune connaissance préalable n'est nécessaire.



OÙ PUIS-JE M'INSCRIRE ?

Envoyez **vos coordonnées et vos centres d'intérêt** à benevoles@ne-cds.lu.

Nous vous enverrons alors de plus amples informations.



COMMENT POUVEZ VOUS NOUS SOUTENIR ?

Adhésion et dons



Pour pouvoir poursuivre notre travail et aider les animaux en détresse, nous avons besoin de dons.

**Vous souhaitez également nous soutenir ?
Devenez membre dès maintenant !**

En tant que membre de natur&ëmwelt - centre de soins pour la faune sauvage, vous bénéficiez :

- 5% de réduction dans notre boutique.
- Notre Newsletter numérique du centre de soins.

DIFFÉRENTS TYPES DE MEMBRES :

- Étudiant (moins de 26 ans)
- Membre
- Membre familial
- Membre protecteur

Vous souhaitez nous soutenir et nous faire un don ?

Les dons peuvent être versés sur le **compte CCRALULL**

LU13 0099 7800 0090 0894
ou **par Payconiq.**

n&ë – centre de soins pour la faune sauvage a.s.b.l. est une association reconnue(e) d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 10/01/2024.

DONS



D'avance nous vous remercions vivement pour votre aide !

Comment devenir membre ?

Si vous souhaitez vous aussi devenir membre de notre association, envoyez-nous un **e-mail** à **centredesoins@ne-cds.lu** ou remplissez notre **formulaire en ligne sur notre site web** **www.centredesoins.lu**.

CLIQUEZ ICI POUR PLUS D'INFO ET POUR LE FORMULAIRE EN LIGNE





NOS PARTENAIRES



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Fonds pour la protection
de l'environnement



DIDDELENG
VILLE DE DUDELANGE



Centre de soins pour la faune sauvage
49 rue de la forêt L- 3471 Dudelange

Tel.: +352 26 51 39 90
centredesoins@ne-cds.lu
www.centredesoins.lu